

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication : **2 570 993**  
(à utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **84 14986**

⑤1 Int Cl<sup>4</sup> : B 60 D 7/04; B 60 P 3/20.

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION** A1

②2 Date de dépôt : 28 septembre 1984.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 14 du 4 avril 1986.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *Société anonyme dite : S.A. MAGYAR.*  
— FR.

⑦2 Inventeur(s) : Georges Magyar.

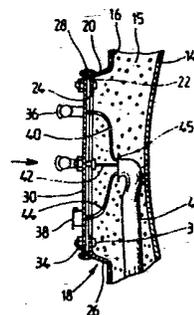
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Brot et Jolly.

⑤4 **Plaque-support de mains d'accouplement et de prises électriques pour semi-remorque citerne isolée.**

⑤7 La présente invention concerne une plaque-support de  
mains d'accouplement et de prises électriques pour semi-re-  
morque citerne isolée.

Cette plaque-support 30, équipée de plusieurs mains d'ac-  
couplement 36 et prises électriques 38, est fixée par sa  
périphérie sur le bord d'une fenêtre 24 formée dans la paroi  
de fond de la jaquette métallique 16 de la citerne. Un joint  
annulaire 28 assure l'étanchéité entre ladite plaque et ledit  
bord de la fenêtre 24. Les conducteurs électriques 44 et les  
canalisations pneumatiques 40, 42 de la citerne sont protégés  
dans un flexible métallique 43 noyé dans une couche de  
matière isolante 15 et se raccordent respectivement, à travers  
ladite fenêtre, aux mains d'accouplement et aux prises élec-  
triques.



FR 2 570 993 - A1

D

- 1 -

Plaque-support de mains d'accouplement et de prises électriques pour semi-remorque citerne isolée.

On sait qu'une semi-remorque citerne est équipée de feux de signalisation et d'éclairage ainsi que d'un système de freinage pneumatique qui sont commandés depuis la cabine de pilotage du véhicule tracteur.

Jusqu'à présent, les connexions respectives entre le circuit d'alimentation électrique et le circuit pneumatique du véhicule tracteur d'une part, et ceux de la semi-remorque citerne d'autre part, étaient réalisées à partir d'un support en tôle pliée ou d'un boîtier moulé, muni de mains d'accouplement et de prises électriques. Ce support était fixé sur le fond avant en forme de calotte sphérique, ou sur le prolongement de la plaque d'attelage.

Cependant, un tel support s'intégrait mal à la citerne puisqu'il formait une masse saillante inesthétique. De plus, en raison de sa forme généralement anti-aérodynamique, il possédait un mauvais pouvoir pénétrant dans l'air et introduisait donc un coefficient de freinage lors du déplacement du véhicule. On comprend également que sa présence même rendait plus difficile le nettoyage de la jaquette de protection du fond. Enfin, un tel support assurait une étanchéité imparfaite des connexions électriques et une mauvaise protection des canalisations pneumatiques.

La présente invention a pour but de remédier à tous ces inconvénients du support selon la technique antérieure connue, et propose à cet effet un support de mains d'accouplement et de prises électriques pour semi-remorque citerne comprenant un corps et deux fonds en forme de calotte sphérique, isolés par une épaisse couche de matière isolante revêtue extérieurement par une jaquette métallique, ledit support étant caractérisé en ce qu'il est constitué par une plaque équipée de plusieurs mains d'accouplement et prises électriques et qui est fixée par sa périphérie sur le bord d'une fenêtre pratiquée dans la paroi de fond de la jaquette, un joint

- 2 -

annulaire assurant l'étanchéité entre la plaque et ledit bord de la fenêtre, et en ce que les conducteurs électriques et les canalisations pneumatiques de la semi-remorque citerne sont protégés dans un flexible métallique noyé dans ladite couche  
5 de matière isolante, et se raccordent respectivement, à travers ladite fenêtre, aux mains d'accouplement et aux prises électriques.

Avantageusement, la jaquette de protection du fond avant est repoussée lors de la fabrication, de manière à y former  
10 une portion saillante vers l'extérieur en forme de coupe, pourvue d'un fond plat de même surface que la plaque-support et dans lequel fond est découpée centralement ladite fenêtre en ménageant un rebord périphérique pour l'application de la plaque-support.

15 La plaque-support peut être fixée par tout moyen connu sur ledit fond plat, mais de préférence on la fixera au moyen de plusieurs vis et écrous borgnes répartis uniformément autour de la périphérie de la fenêtre.

On comprend qu'une fois que la plaque est fixée, elle  
20 forme avec la paroi latérale de la portion saillante une surface pratiquement unie et sans discontinuité. Le joint annulaire assure une excellente étanchéité entre la plaque et la fenêtre, s'opposant ainsi à l'introduction de tout liquide ou de toute souillure préjudiciables à un bon contact électri-  
25 que. En même temps, le joint emplit l'interstice compris entre la plaque et le fond plat de ladite portion saillante, donnant à l'assemblage un aspect de fini. Le nettoyage de la paroi avant de la jaquette s'en trouve grandement facilité.

Un mode de réalisation de l'invention sera décrit à  
30 présent en détail en regard du dessin annexé dans lequel :

La figure 1 est une vue partielle en coupe longitudinale d'une citerne isolée munie sur son fond avant d'un support de mains d'accouplement et de prises électriques selon l'invention ;

La figure 2 est une vue à plus grande échelle d'un détail  
35 de la figure 1 ;

- 3 -

La figure 3 est une vue en élévation du support, dans le sens de la flèche de la figure 2 ; et

La figure 4 montre à plus grande échelle un détail de la figure 2.

5 La citerne 10 représentée sur la figure 1 comprend un corps 12 de forme généralement cylindrique, fermé à ses extrémités par des parois de fond en forme de calotte sphérique, dont seule la paroi de fond avant 14 est représentée sur la figure 1. Le corps et les fonds sont isolés par une épaisse 10 couche de matière isolante 15 qui est recouverte extérieurement d'une jaquette métallique 16 qui assure la protection mécanique de l'isolant en même temps qu'elle confère à la citerne un aspect brillant esthétique.

La jaquette qui recouvre le fond avant 14 est repoussée 15 dans sa partie centrale de manière à faire apparaître une portion 18 en forme de coupe, pourvue d'une paroi latérale 20 sensiblement tronconique, de même axe que l'axe longitudinal de la citerne et qui se raccorde à un fond plat 22 circulaire, orthogonal audit axe. Ledit fond plat est percé centralement 20 d'une fenêtre 24 et se réduit donc à un rebord périphérique qui entoure ladite fenêtre. La paroi 20 se raccorde d'autre part à la paroi de la jaquette par une portion annulaire 26 à faible rayon de courbure.

Sur ledit fond plat 22 est appliquée, avec interposition 25 d'un joint annulaire 28, une plaque-support circulaire 30 de diamètre sensiblement égal au diamètre externe du fond 22.

Comme le montre la figure 4, le joint présente un profil annulaire creux 29 qui vient épouser étroitement la forme de la paroi tronconique 20 et du fond plat 22. A une faible dis- 30 tance de la paroi 31 par laquelle le profil 29 s'applique sur le fond plat, est formée une gorge 33 à parois parallèles à la paroi 31 et dans laquelle vient s'encastrier la périphérie de la plaque-support 30.

Ainsi, la plaque-support 30 est légèrement écartée du 35 fond plat 22 par la nervure 35 qui est définie entre la gorge 33

- 4 -

et la paroi 31 du joint. Elle est maintenue dans cette position au moyen de plusieurs vis 32 et écrous 34 uniformément répartis autour de la périphérie de la plaque, comme le montre la figure 3.

5 La plaque-support 30 porte une pluralité de mains d'accou-  
plement 36 et de prises électriques 38 (respectivement au  
nombre de trois et de un sur la figure 3). Auxdites mains  
d'accouplement et prises électriques viennent se raccorder  
respectivement, depuis la face intérieure de la plaque et à  
10 travers la fenêtre 24, les canalisations pneumatiques 40, 42  
et le conducteur électrique 44 de la semi-remorque citerne.  
Ces derniers sont protégés par un flexible métallique 43  
noyé dans l'épaisseur de la couche de matière isolante de la  
citerne. Le flexible se termine à faible distance de la plaque-  
15 support 30 par un collet 45 évasé vers l'extérieur pour ne  
pas endommager les canalisations et le conducteur.

La plaque 30 forme avec la paroi latérale 20 et avec la  
surface de la jaquette 16 une surface régulière facile à  
nettoyer. Le joint 28 assure une bonne étanchéité et s'oppose  
20 à toute introduction de corps étrangers à travers la fenêtre  
24, vers les connexions électriques et pneumatiques ainsi  
que vers l'isolant. Les canalisations pneumatiques et les  
conducteurs sont parfaitement protégés par le flexible 43 et  
par la matière isolante contre les chocs et les agressions  
25 extérieures.

REVENDICATIONS

1.- Support de mains d'accouplement et de prises électriques pour semi-remorque citerne, comprenant un corps (12) et deux fonds (14) en forme de calotte sphérique, isolés par  
5 une épaisse couche de matière isolante (15) revêtue extérieurement par une jaquette métallique (16), ledit support étant caractérisé en ce qu'il est constitué par une plaque (30) équipée de plusieurs mains d'accouplement (36) et prises électriques (38) et qui est fixée par sa périphérie sur le  
10 bord d'une fenêtre (24) pratiquée dans la paroi de fond (16) de la jaquette, un joint annulaire (28) assurant l'étanchéité entre la plaque et ledit bord de la fenêtre, et en ce que les conducteurs électriques (44) et les canalisations pneumatiques (40, 42) de la semi-remorque citerne sont  
15 protégés dans un flexible métallique (43) noyé dans ladite couche de matière isolante (15), et se raccordent, respectivement, à travers ladite fenêtre, aux mains d'accouplement et aux prises électriques.

2.- Support selon la revendication 1, caractérisé en ce  
20 que la jaquette de protection (16) du fond avant (14) est repoussée lors de la fabrication, de manière à y former une portion saillante vers l'extérieur (18) en forme de coupe, pourvue d'une paroi latérale sensiblement tronconique (20) et d'un fond plat (22) de même surface que la plaque-support  
25 (30) et dans lequel fond est découpée centralement ladite fenêtre (24) en ménageant un rebord périphérique pour l'application de la plaque-support.

3.- Support selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la plaque-support (30) est fixée sur le fond  
30 plat (22) au moyen de plusieurs vis (32) et écrous (34) répartis uniformément autour de la périphérie de la fenêtre.

4.- Support selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le joint (28) comporte un profil annulaire creux (29) qui vient épouser la forme de la paroi tronconique (20) et du fond plat (22), et une gorge (33) dans  
35 laquelle s'encastre la périphérie de la plaque-support.

1/1

